

Vers une politique d'éclairage raisonnée, respectueuse de l'utilisateur et de l'environnement

A partir
de la mi-mai,
la DIRIF met
en application
son schéma
directeur
de l'éclairage
public sur
les routes
nationales
d'Île-de-France.

Un schéma directeur de l'éclairage public pour quoi faire ?

- pour simplifier la lecture du réseau par l'utilisateur, en harmonisant au niveau régional, les pratiques d'éclairage des routes nationales franciliennes,
- pour s'inscrire concrètement dans les orientations du Grenelle de l'environnement en recherchant une baisse de la pollution lumineuse et de la consommation énergétique.

Tout en garantissant la sécurité des utilisateurs du réseau national francilien.

Comment a-t-on choisi les zones à éclairer ?

En déterminant les zones à risque où l'absence d'éclairage pouvait être préjudiciable à la sécurité des usagers :

- en cas d'urbanisation dense
- sur les portions du réseau où l'on rencontre une succession de tunnels
- là où il y a une concentration importante d'échanges
- à des points singuliers où la sécurité l'impose

Quelle va être la traduction de cette nouvelle politique sur le terrain ?

Dès la mi-mai, les premières sections seront éteintes.

L'extinction, par sections homogènes, se déroulera ensuite sur plusieurs mois. À terme, la moitié environ du réseau aujourd'hui éclairé ne le sera plus.

Et la sécurité des zones éteintes dans tout ça ?

L'exemple de l'autoroute A15 illustre bien cette problématique.

Au cours de l'année 2007, des actes de vandalisme répétés ont privé cette autoroute d'éclairage.

L'analyse comparée des chiffres d'accidentologie de nuit, entre la période éclairée et la période sans éclairage, montre qu'il n'y a pas eu de dégradation de la sécurité. Les chiffres bruts en nombre d'accidents et de victimes sont en baisse de plus de 30% et on ne relève aucun tué depuis octobre 2008.

Avant d'éteindre, tous les secteurs le nécessitant, feront l'objet de travaux préparatoires permettant une meilleure lisibilité de la route sans éclairage (réfection de la signalisation horizontale, correction des défauts de la chaussée...).

Chaque zone éteinte fera l'objet d'un suivi particulier de l'accidentologie sur une période de 2 ans, avant d'effectuer la dépose définitive des équipements.

Le schéma directeur de l'éclairage public, c'est aussi ...

- la recherche de technologies innovantes d'éclairage, en termes d'efficacité et d'économie d'énergie,
- une remise à niveau des équipements d'éclairage des secteurs inclus dans le périmètre du schéma directeur.

Contacts presse : Philippe Perret 06 64 47 97 80 / Nathalie Lecomte 01 46 76 87 82

LE SCHEMA
DIRECTEUR
DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC
EN QUELQUES
CHIFFRES...

AUJOURD'HUI

Le réseau DIRIF,
c'est un linéaire
de **787 km**
(hors bretelles)

243 km de voiries
cumulés disposent
d'éclairage

13 000 tonnes
de CO₂ sont produites
annuellement
par la consommation
énergétique due
à l'éclairage

DEMAIN

115 km
de réseau éclairé

Une diminution de
45 % de
rejet de CO₂

La poursuite
d'une politique
d'éclairage raisonnée
dans le respect
de l'utilisateur et
de l'environnement



Cliquez ici
pour voir la carte